

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice :** 39

**PRESENTS (29) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

**POUVOIRS (8) :** C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS  
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

**EXCUSES (2) :** E. AUDEBERT, F. BRAUD

**Nom du secrétaire de séance :** Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR :** Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET :** CARTE SCOLAIRE – Rentrée 2017 – Avis du Conseil Municipal

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier en date du 20 février 2017, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé la ville des modifications apportées à la carte scolaire, pour la rentrée 2017.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du conseil municipal

**VU** le courrier du 20 février 2017 de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2017,

Le conseil municipal, ayant délibéré, formule un avis très favorable quant aux mesures suivantes :

- ouverture d'un poste ordinaire à l'école primaire Maurice CARÊME ;
- ouverture d'un poste spécifique dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école primaire Claudie HAIGNERÉ ;
- ouverture d'un poste spécifique dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » pour intervention sur les écoles élémentaires PAINLEVÉ et Jean ZAY ;
- fléchage d'un poste dans le cadre de l'accueil spécifique des élèves de moins de 3 ans sur chacune des écoles maternelle Henri MATISSE et primaire LAVOISIER.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie. le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER